



MAIRIE DE PUECHABON

**Conseil Municipal du 28 juin 2025
DELIBERATION**

Délibération n° 2025-07

L'an deux mil vingt-cinq et le 28 juin à 9 h, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire. Sur la convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2025.

Etaient présents : Messieurs CABALLER Jérôme, BERGER Alban, SIMON Stéphane, CABANNES Denis, VAUTIER, Patrick RIERA Florian, GRANGE Harry, LEGROS Jacob, Mesdames BASSOUA Françoise, BATTIKH Emira, BOURDOISEAU Isabelle, DUKER Martine, GILLET Isatis, GUIZARD Audrey, LECLERC Fanny.

A donné procuration :

Secrétaire : Christine SEVERAC

Objet : Election du quatrième adjoint

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1;
Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

S'est porté candidat au poste de quatrième adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 08

A obtenu :

Mme GUIZARD Audrey : 15 voix

Mme GUIZARD Audrey, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Adjoint au Maire.

Accepté à l'unanimité



Fait et délibéré à PUECHABON,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus
Pour Le Maire,
Stéphane SIMON

Accusé de réception en préfecture
034-213402217-X-2025-07-DE
Date de transmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025